

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
D'EURE-ET-LOIR**

**Direction générale adjointe des solidarités
Direction de l'enfance et de la famille**

Centre départemental de l'enfance

N / réf. : AVS - DRH - F.P. / R.L.
Arrêté n° : P- 16 - 2029

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2007-839 du 11 mai 2007 portant statuts particuliers des cadres socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière modifiés par les décrets n° 2009-271 du 9 janvier 2009, n° 2015-313 du 19 mars 2015 et n° 2016-634 du 19 mai 2016 ;
Vu le décret n° 93-101 du 19 janvier 1993 modifié relatif à l'accès des ressortissants des autres Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen à certains corps de la fonction publique hospitalière - modifié par les décrets n° 97-838 du 8 septembre 1997 et n° 2001-1208 du 19 décembre 2001 ;
Vu le décret n° 2004-289 du 25 mars 2004 portant création du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale ;
Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et grades d'emplois de la fonction publique ;
Vu l'arrêté du 24 avril 2002 relatif aux personnels de la fonction publique hospitalière exerçant des fonctions d'encadrement (Journal officiel du 3 mai 2002)
Vu l'arrêté du 11 mai 2007 fixant la composition des jurys et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès au corps des cadres socio-éducatifs (Journal officiel du 13 mai 2007 modifié par l'arrêté du 12 mai 2010 (Journal officiel du 28 mai 2010) et l'arrêté du 23 octobre 2012 (Journal officiel du 1^{er} novembre 2012) ;
Vu l'avis de vacance de deux postes de cadre socio-éducatif hospitalier au Centre départemental de l'enfance - publié le 26 juillet 2016 sur le site de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
Considérant le fait que les postes précités, à défaut de candidatures recevables, n'ont pu être pourvus par voie de mutation ou de détachement ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Un concours interne sur titres, complété par une épreuve orale d'admission, est ouvert par le Conseil départemental d'Eure-et-Loir - pour le recrutement **de deux cadres socio-éducatifs hospitaliers** - pour le Centre départemental de l'enfance de CHAMPHOL (28300).

ARTICLE 2 : Ce concours aura lieu le **jeudi 15 décembre 2016**, la date de clôture des inscriptions étant fixée au : **mercredi 30 novembre 2016**, cachet de la poste faisant foi.

.../...

ARTICLE 3 : Peuvent être candidats : les fonctionnaires ou agents non titulaires des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986, de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui ont la qualité d'assistants socio-éducatifs, de conseillers en économie sociale et familiale, d'éducateurs techniques spécialisés, d'éducateurs de jeunes enfants et d'animateurs (sous réserve, pour ces derniers, d'être titulaires du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (DEJEPS), spécialité « animation socio-éducative ou culturelle », mention « animation sociale »).

Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année d'ouverture du concours, d'au moins cinq ans de services effectifs dans un ou plusieurs des corps ou fonctions précités, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

En outre, les candidats doivent être titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) - institué par le décret du 25 mars 2004, ou d'une autre qualification reconnue équivalente par la commission instituée par l'article 8 du décret du 13 février 2007.

ARTICLE 4 : Les candidatures doivent être adressées à Monsieur le Directeur par intérim du Centre départemental de l'enfance – 9 rue de la messe – 28300 CHAMPHOL – **avant le 30 novembre 2016**, accompagnées des pièces ci-dessous :

- une demande de participation au concours établie sur papier libre,
- un curriculum vitae détaillé, établi sur papier libre, éventuellement accompagné d'attestations d'emploi,
- une copie de la carte nationale d'identité, en cours de validité,
- un extrait de casier judiciaire n° 3, datant de moins de trois mois,
- une copie des diplômes et du CAFERUIS,
- un certificat médical constatant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice des fonctions auxquelles il postule.

ARTICLE 5 : Le jury est composé comme suit :

- Monsieur le Président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir ou son représentant,
- Monsieur le Directeur par intérim du Centre départemental de l'enfance de CHAMPHOL,
- Un membre du personnel de direction régi par les décrets n° 2005-921 du 2 août 2005, 2001-1343 et n° 2001-1345 du 28 décembre 2001, en fonctions dans le département concerné et extérieur au Centre départemental de l'enfance, choisi par le directeur de l'établissement organisateur,
- Un cadre socio-éducatif, choisi par le directeur de l'établissement organisateur, exerçant dans un établissement du département autre que le Centre départemental de l'enfance de CHAMPHOL.

ARTICLE 6 : Le Directeur général des services et Monsieur le Directeur par intérim du Centre départemental de l'enfance sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Chartres, le 21 septembre 2016

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Par délégation
Le Directeur général des services adjoint


Sarah BELLIER